

DECRET N°71-221 du 18 novembre 1971

portant nomination de MM. Hilaire
Codjo BEGO, Issoufou Souler IDRISOU
et Raphaël DOBOSSOU en qualité de
Sous-Préfets.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'orga-
nisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement
et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°71-150 du 4 août 1971, fixant les attributions du Ministre
Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou
charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gou-
vernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les
prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités
d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
Sur proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel
chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

DECRETE :

Article 1er - Mr Hilaire Codjo BEGO, Adjoint Administratif Principal, en
service au Ministère de l'Information et du Tourisme à Cotonou, est nommé
Sous-Préfet d'Aplahoué, en remplacement de Mr Pascal DAN, en expectative
d'admission à la retraite.

Article 2 - Mr Issoufou Souler IDRISOU, Délégué du Gouvernement, Chef de
l'Administration Urbaine de Djougou, est nommé Sous-Préfet de Djougou, cu-
mulativement avec ses fonctions actuelles.

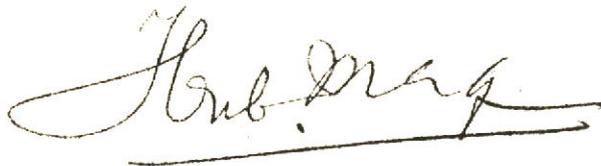
Article 3 - Mr Raphaël DOBOSSOU, Administrateur, en service au Ministère
de l'Intérieur et de la Sécurité à Cotonou, est nommé Sous-Préfet de
Klouékanmè, en remplacement de Mr Jules Tèvi WILSON, appelé à d'autres
fonctions.

../..

Article 4 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 novembre 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel Chargé de
l'Administration Territoriale et de
la Sécurité,



Mama AROUNA

Ampliations: PCP 6 - MCP 4 - MIS 8 - CS 6 - DAI 15 - Intéressés 12
Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. JORD 6 -
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 - DEP + DP 6 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -